89

DM-23

Usine de triage Lachenaie inc.

AUD 6212-03-26

Mémoire présenté auprès du B.A.P.E.

par monsieur Alain Legros

sur le projet d'agrandissement

tel que demandé par l'U.T.L.

Le 9 mars 1995

TABLE DES MATIERES

page

- Introduction..... 3
- Laval "Pas dans ma cours"..... 4
- Les responsabilités de Lachenaie..... 4
- Nos routes..... 5
- Le contrôle des biogaz..... 6
- Les garanties..... 7
- Une meilleure gestion des déchets..... 7
- Conclusion..... 8

Introduction

Il me fait plaisir en tant que résidant de Ville de Le Gardeur, de vous présenter mes principales préoccupations quant à la demande que vous a formulé l'usine de triage de Lachenaie, afin d'obtenir un permis les autorisant d'exploiter la zone est de leur site.

Ce mémoire sera développé en six thèmes qui sauront, je l'espère, complémenter la réflexion de la commission.

Laval - Pas dans ma cours...

Si je m'oppose au projet d'agrandissement tel que proposé par B.F.I., c'est que cette entreprise est en quelque sorte la complice de Ville de Laval qui refuse systématiquement de gérer ses quelques 150,000 tm de déchets sur son territoire, même si celui-ci est des plus vaste au Québec. Donc dire oui à L'Usine de Triage de Lachenaie c'est dire non à une conscientisation des municipalités à avoir une vraie politique de gestion intégrée des déchets.

Les responsabilités de Lachenaie

Est-t'il responsable de la part d'une municipalité d'accepter, en échange de taxes et de redevances un commerce ou une industrie très polluante à s'installer à l'extrémité est de sa ville, en sachant fort bien que les vents prédominants incommoderont de par les odeurs ainsi que l'achalandage, la ville voisine.

Est-ce que quelqu'un ou quelqu'une de cette commission accepterait qu'un voisin, résidant à l'ouest fasse griller du poisson tout en déplaçant son "charcoal" à l'extrémité est de son terrain pour ne pas subir les odeurs ?
Si une ville doit contrôler son territoire ceci doit inclure les odeurs.

Nos routes

Nous avons récemment emprunté trois millions de dollars afin d'avoir accès à l'autoroute 40. Il est inadmissible que le camionnage provenant de d'autres municipalités endommagent nos routes car, s'il y a un domaine où l'achalandage de véhicules lourds est considérable c'est bien celui-ci. En guise de compensation, si votre commission accorde l'agrandissement tel que demandé, l'Usine de Triage de Lachenaie devrait payer une redevance à Le Gardeur pour chaque tonne enfouie.

Le contrôle des biogaz

Je me pose de sérieuses questions quant à la volonté profonde de B.F.I. de contrôler ses biogaz.

J'ai demandé il y a quelques mois à monsieur Chamberlant lors d'une assemblée publique à Le Gardeur si l'Usine captait les biogaz afin de les bruler; Il m'a répondu dans la négative.

Je connais trois modes de gestions des biogaz soit, produire de l'électricité, les bruler, ou encore les laisser s'échapper dans l'atmosphère, la troisième étant la moins dispendieuse mais la plus dommageable pour la santé et le bien être. C'est pourtant celle-ci qui prévalait jusqu'à tout dernièrement et peut-être encore. Je ne peux accuser B.F.I. de tout les torts car leur but est de réaliser des profits mais celui du M.E.F. est de nous protéger.

Les garanties

Les opérant de sites d'enfouissement devraient obligatoirement déposer une partie des recettes en fiducie pour chaque tonne métrique enfouie afin de garantir à la population avoisinante un recouvrement final adéquat advenant une fermeture précipitée ou encore une vente à un entrepreneur n'offrant pas les garanties financières nécessaires. Ainsi les générations futures seraient protégées quant à la qualité de leur environnement.

Une meilleure gestion des déchets

Le gouvernement devrait charger un montant égal à celui de l'enfouissement, exemple; 30$ tm, chargé à l'exploitant même du site d'enfouissement ou d'incinération, et les produits de cette taxe seraient redistribués aux municipalités afin de gérer la cueillette sélective. Une ville qui récupérerait 50% de ses déchets ne paierait pas plus cher pour la gestion de ses déchets.

Conclusion

En guise de conclusion je dis non à l'agrandissement du site d'enfouissement de Lachenaie tel que proposé. Il serait toutefois intéressant quelle soumette un projet d'agrandissement de beaucoup inférieur, qui garantirait l'enfouissement pour les années futures des régions avoisinantes exclusivement.

Finalement pourquoi B.F.I. n'exploiterait un site d'enfouissement à Laval.

Alain Legros

Alain Legros